

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD838

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 46 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'éviter les demandes de rapport.

En outre, la mise en place d'un dispositif anticollision avec les cétacés sur les navires de l'Etat ne relève pas de la loi.